



SYNDICAT MIXTE
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET
LE RAYONNEMENT DU LAC DES SAPINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°SMLS DB26-010

Séance du mercredi 4 mars 2026

Le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, ce jour, en son siège sous la présidence de Monsieur Philippe LORCHEL, Président du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.

Membres présents à la séance : 8

Colette DARPHIN, Sylvie ÉPINAT (visio), Annick LAFAY, Philippe LORCHEL, Olivier MAIRE, Véronique MURAT (suppléante), Bruno PEYLACHON (suppléant) et Patrice VERCHÈRE

Membres absents ou excusés : 3

Pascal BRUN, Catherine LOTTE et Jean-François TERRIER

Secrétaire de séance :

Annick LAFAY

FINANCES - COMPTABILITÉ

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'EXPLOITATION DU CAMPING

Une convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'un camping a été conclue entre les parties à compter du 1er avril 2023 pour une durée de quinze ans.

Dans la perspective d'engager des investissements nécessaires à la requalification et à la montée en gamme du camping, afin d'assurer la pérennité et l'attractivité du site, les parties ont convenu de modifier cette convention à compter de l'année 2026.

Cette modification vise à intégrer la réalisation de ces investissements par la SARL Lac des Sapins ainsi qu'à adapter, en conséquence, les conditions financières d'occupation du domaine public.

L'occupant propose de prendre en charge l'intégralité de la requalification du camping dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissements comprenant des aménagements permettant d'exploiter le site dans des conditions optimales de rentabilité et de qualité de service.

À ce titre :

- il transmettra un échéancier de réalisation assorti d'un programme chiffré ;
- ce programme sera intégralement financé par ses soins ;
- la durée d'amortissement des investissements ne pourra excéder la date d'expiration du contrat en cours.

Au-delà de l'approbation du plan pluriannuel, les investissements feront l'objet d'une validation conjointe annuelle, sur la base d'un descriptif détaillé et d'un plan de financement.

Les travaux d'amélioration et de confortement ainsi que les constructions réalisées dans ce cadre demeureront, à l'issue de la convention, la propriété de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), propriétaire des équipements.

À l'expiration de la convention, le bénéficiaire sera tenu de remettre gratuitement au SMLS, en état normal d'entretien, l'ensemble des biens meubles et immeubles nécessaires au service public, y compris ceux qu'il aura financés ou réalisés après validation et qualifiés à ce titre de biens de retour.

En contrepartie de cet engagement d'investissement, il est proposé de modifier les conditions financières en ramenant la redevance variable assise sur le chiffre d'affaires hors taxes de 5 % à 1 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-13-00007 du 13 juin 2025 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins (SMLS),

Vu la convention d'occupation du domaine public conclue à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée de quinze ans relative à l'exploitation du camping,

Le Comité Syndical, lecture faite du rapport par Monsieur Philippe LORCHEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 8

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DÉCIDE

- D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public intégrant un programme pluriannuel d'investissements porté par la SARL Lac des Sapins et la modification des conditions financières associées,
- D'APPROUVER** la réduction de la redevance variable assise sur le chiffre d'affaires hors taxes de 5 % à 1 % en contrepartie des investissements réalisés ;
- DE MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

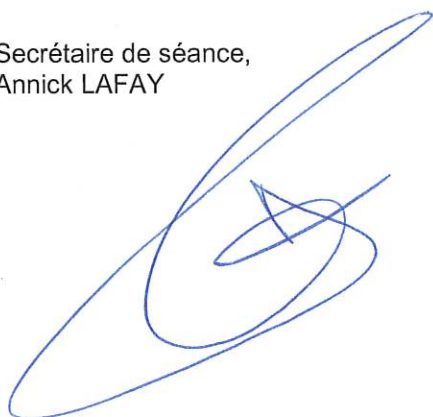
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Ampliation à : Service de Gestion Comptable de Tarare

Secrétaire de séance,
Annick LAFAY



Le Président,
Philippe LORCHEL

